



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC
11 Laurier St./ 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Clothing and Textiles Division / Division des vêtements
et des textiles
L'Esplanade Laurier,
East Tower 7th Floor
Tour est 7e étage
140 O'Connor, rue O'Connor,
Ottawa
Ontario
K1A 0R5

Title - Sujet OCFC2	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8486-206245/A	Amendment No. - N° modif. 013
Client Reference No. - N° de référence du client W8486-206245	Date 2021-03-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PR-756-77636	
File No. - N° de dossier pr766.W8486-206245	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-06-02 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Baker, Johanne	Buyer Id - Id de l'acheteur pr766
Telephone No. - N° de téléphone (613) 854-9253 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 943-7970
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification à la sollicitation no. 013 est soulevée en ce qui concerne ce qui suit :

1. La date de clôture du 7 avril 2021 est reportée au 2 juin 2021.
2. Fournir la présentation power point qui a été présentée à l'industrie le 19 janvier 2021.
3. Pour ajouter une catégorie de service professionnel comme suit :

Énoncé des travaux, sous l'article 8.4 Services professionnels

INSÉREZ

- 8.4.1 g) Services de facteurs humains. Les services de facteurs humains comprennent, sans toutefois s'y limiter, ce qui suit :
- 1) Effectuer une analyse des tâches afin de s'assurer que les énoncés des besoins tiennent compte des exigences des utilisateurs en matière de rendement et qu'ils sont quantifiables en fonction de normes d'approvisionnement;
 - 2) Procéder à des évaluations d'intégration de nouveaux vêtements ou de vêtements modifiés afin d'en assurer la compatibilité avec les vêtements et l'équipement personnel actuels; et
 - 3) Aider à définir des normes relatives aux données anthropométriques à l'appui des activités de conception et d'acquisition.

Annexe A – Appendice 12 – Classification des services professionnels

INSÉREZ

Insérez le spécialiste des facteurs humains sous l'article 2 de l'appendice 12, Catégorie Service Professionnel :

SPÉCIALISTE DES FACTEURS HUMAINS	
RESPONSABILITÉS GÉNÉRALES	
Le spécialiste des facteurs humains est minimalement responsable des activités suivantes.	
Responsabilités générales	<ol style="list-style-type: none">a) Consulter le personnel responsable des besoins afin de tenir compte des principes relatifs aux facteurs humains dans l'énoncé des besoins;b) Effectuer une analyse des tâches pour les vêtements afin de s'assurer que les énoncés des besoins tiennent compte des exigences des utilisateurs en matière de rendement et qu'ils sont quantifiables en fonction de normes d'approvisionnement;c) Traduire les exigences relatives au rendement et aux utilisateurs en spécifications mesurables;d) Préparer des documents techniques afin de proposer des solutions aux problèmes liés aux facteurs humains;e) Procéder à des évaluations d'intégration de nouveaux vêtements ou de vêtement modifiés afin d'en assurer la compatibilité avec les vêtements et l'équipement personnel actuels;

SPÉCIALISTE DES FACTEURS HUMAINS

- f) Proposer des évaluations par l'utilisateur convenant à la complexité d'un changement apporté à la forme, à l'ajustage et à la fonctionnalité d'articles vestimentaires actuels ainsi qu'au risque connexe;
- g) Rédiger des plans d'évaluation pour des essais par les utilisateurs aux fins d'élaboration des besoins ou d'évaluation des soumissions, y compris définir des normes d'évaluation et des mécanismes de contrôle afin d'obtenir des résultats valides, et des besoins en matière de ressources;
- h) Participer aux évaluations par l'utilisateur aux fins d'élaboration des besoins;
- i) Élaborer des questionnaires pour solliciter la rétroaction de groupes d'utilisateurs sur les vêtements actuels et obtenir des recommandations d'amélioration;
- j) Élaborer des plans relatifs à des groupes de discussion et participer à des groupes de discussion avec des utilisateurs pour obtenir des commentaires sur les vêtements et des recommandations d'amélioration;
- k) Compiler et analyser les données obtenues au moyen de questionnaires et dans le cadre de groupes de discussion pour fournir des résumés et des analyses statistiques quant aux observations des utilisateurs;
- l) Analyser les données anthropométriques disponibles afin de proposer la gradation des vêtements pour la population des utilisateurs;
- m) Aider à définir des normes relatives aux données anthropométriques à l'appui des activités de conception et d'acquisition;
- n) Effectuer des revues de la littérature sur la recherche et les publications concernant les facteurs humains.

RESPONSABILITÉS FINANCIÈRES

Le spécialiste des facteurs humains doit minimalement offrir les services financiers suivants.

Responsabilités financières	a) Préparer des estimations de coût dans le cadre de la planification d'activités comme les essais par les utilisateurs et les groupes de discussion, etc.
------------------------------------	--

EXIGENCES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Nombre d'années dans cette catégorie spécifique effectuant des activités similaires à celles décrites dans ce tableau.	a) Junior : moins de cinq années d'expérience. b) Sénior : plus de cinq années d'expérience.
Nombre d'années d'expérience dans le domaine du vêtement et de l'industrie textile	Souhaité
Projets de référence requis	Oui
Le CV de la ressource proposée doit être fourni	Oui
Études	Diplôme d'études supérieures en génie biomédical, en génie biomécanique, en kinésiologie ou dans un programme équivalent lié à l'application du génie des facteurs humains ou à l'intégration des systèmes humains.
Attestation	S.O.
Exigences linguistiques	Maîtrise de l'anglais et connaissance fonctionnelle du français

Le spécialiste des facteurs humains proposé doit démontrer qu'il a de l'expérience relativement aux activités décrites ci-dessous. Des exemples concrets démontrant son expérience doivent être fournis.

SPÉCIALISTE DES FACTEURS HUMAINS	
Expérience générale	a) Analyses des tâches de l'utilisateur liées à des vêtements ou à de l'équipement personnel; b) Définition de spécifications en fonction d'exigences relatives au rendement et aux utilisateurs; c) Participation à des évaluations d'intégration concernant des vêtements ou de l'équipement personnel; d) Élaboration de questionnaires pour solliciter les observations d'utilisateurs sur les vêtements ou l'équipement personnel actuels et obtenir des recommandations d'amélioration; e) Planification de groupes de discussion pour obtenir des commentaires sur les vêtements et des recommandations d'amélioration; f) Analyse des données en vue de fournir des résumés et des analyses statistiques quant aux observations des utilisateurs; g) Application de données anthropométriques pour établir la gradation des vêtements.
EXIGENCES TECHNIQUES SOUHAITABLES	
Autre expérience de projet	a) Préparation de plan d'évaluation d'essai par les utilisateurs et participation à des évaluations d'essai par les utilisateurs; b) Participation à des groupes de discussion avec des utilisateurs pour obtenir des commentaires sur les vêtements et des recommandations d'amélioration; c) Participation à la collecte de données anthropométriques et/ou à des études anthropométriques.

Dans la **base de paiement** sous l'**article 5.1.4**, remplacez le tableau par ce nouveau tableau mis à jour :

Catégories	Taux horaire pour la première année
Gestionnaire de projet - Junior	
Gestionnaire de projet - Sénior	
Technologue en vêtement/textiles - Junior	
Technologue en vêtement/textiles - Sénior	
Technologue en gants, articles chaussants et accessoires tricotés - Junior	
Technologue en gants, articles chaussants et accessoires tricotés - Sénior	
Technologue en chaussures - Junior	
Technologue en chaussures - Sénior	
Technologue en conception, développement et mesure de patrons - Junior	
Technologue en conception, développement et mesure de patrons - Sénior	
Technologue en conception et prototypage de vêtements et	

d'équipement de protection individuelle - Junior	
Technologue en conception et prototypage de vêtements et d'équipement de protection individuelle - Sénior	
Technologue en écussons, insignes de grade et tenues de cérémonie - Junior	
Technologue en écussons, insignes de grade et tenues de cérémonie - Sénior	
Rédacteur technique	
Manutentionnaire	
Analyste des données	
Spécialiste des facteurs humains - Junior	
Spécialiste des facteurs humains - Sénior	

4. Pour répondre aux questions/préoccupations de l'industrie :

Question 89

Pouvez-vous donner un exemple des calculs pour la mesure incitative financière de l'approvisionnement auprès des autochtones?

Réponse 89

- La réponse à cette question tient en compte la réponse à la question 90.
- Durant l'année, vous avez acquis avant taxes 3,000 articles à 200\$ chacun de la Compagnie X, 2,500 articles à 300\$ chacun de la Compagnie Y et 5,000 heures de services de couture à 15\$ de l'heure de la Compagnie Z. Les compagnies X, Y et Z sont des compagnies autochtones. Pour cette année, Canada a encouru des coûts totaux de 55M\$ sous ce contrat. Le montant payé par le Canada pour la distribution d'inventaire appartenant au MDN est de 2M\$.
- $\% \text{ approvisionnement autochtone} = [(3\ 000 \times 200) + (2\ 500 \times 300) + (5\ 000 \times 15)] / [55\ 000\ 000 - 2\ 000\ 000] \times 100 = 1\ 425\ 000 / 53\ 000\ 000 \times 100 = \mathbf{2,688\%}$
- Mesure incitative financière = $2,688\% / 10 \times (55\ 000\ 000 - 2\ 000\ 000) = 0,002688 \times 53\ 000\ 000 = \mathbf{142\ 500\$}$
- Parce que 142 500\$ est moins de 1% des coûts totaux de l'année (550k\$) et que 1% est le maximum payable comme mesure incitative financière, 142 500\$ sera complètement payé comme mesure incitative.

Question 90

Présentement, le calcul pour le % d'approvisionnement autochtone est = (valeur annuelle d'approvisionnement autochtone) / (valeur annuelle du contrat) x 100.

Étant donné le transfert d'articles appartenant au MDN durant les premières années du contrat, nous demandons à ce que le calcul soit changé pour :

$(\text{valeur annuelle d'approvisionnement autochtone}) / [(\text{valeur annuelle du contrat}) - (\text{valeur annuelle de biens distribués appartenant au MDN})] \times 100.$

Réponse 90

Le Canada est en accord avec la formule proposée. En conséquent, la formule dans la Base de Paiement à l'article 9.2.2 sera modifiée comme suit :

Mesure incitative financière (\$) = (% approvisionnement auprès des autochtones / 10) x [(valeur annuelle du contrat) – (valeur annuelle de la distribution d'inventaire appartenant au MDN)].

De plus, le calcul à l'appendice 3 de l'annexe F – Cadre de mesure de la performance MIP 2 : Approvisionnement auprès des autochtones sera modifié comme suit :

% approvisionnement autochtone = (valeur annuelle d'approvisionnement auprès des autochtones) / [(valeur annuelle du contrat) – (valeur annuelle de la distribution d'inventaire appartenant au MDN)] x 100.

Question 91

Étant donné toutes les extensions à la demande de proposition, pouvons-nous recevoir une mise à jour du calendrier de l'attribution de contrat (tel qu'à la Mod. 003, Calendrier C2VCO, p.14)?

Réponse 91

JALON	DATE
Demande de propositions	29 août 2019 – 2 juin 2021
Évaluation des soumissions	Juin – août 2021
Processus de soumission au CT	Sept. 2021 – avril 2022
Attribution du contrat (début de la Phase 1)	mai 2022
Transfert d'inventaire de 7 DAFC – Phase 1	nov. 2022 – mai 2023
IOC – Livraison aux magasins d'habillement (début de la Phase 2)	mai 2023
Transfert d'inventaire de 25 DAFC – Phase 2	mai – août 2023
Transfert d'inventaire des fournisseurs de MDN ou MDN dépôts – Phase 3	mai 2023 – juin 2026
FOC – Livraison aux magasins d'habillement et directement aux membres (début de la Phase 3)	mai 2024

Question 92

Annexe B, 2.4.3: Étant donné qu'un délai pourrait être causé seulement par le Canada devant finaliser une modification au contrat, serait-il possible de changer la clause afin d'ajouter que les prix unitaires fermes soient effectifs rétroactivement suite à un délai causé par le Canada?

Réponse 92

Le Canada a considéré votre demande et l'exigence demeure la même.

Question 93

Qu'est-ce qui a mené au changement requérant maintenant la soumission de factures bi-mensuelles? Canada considérerait-il une modification aux besoins afin de laisser au contracteur le choix de soumettre les factures sur une base mensuelle ou bi-mensuelle?

Réponse 93

Le Canada a considéré votre demande, par contre, l'exigence demeure la même. Le contracteur doit soumettre les factures bimensuelles (deux fois par mois) selon 7.11.1 de la modification #010.

Question 94

1. Bien qu'étant favorable de permettre une renégociation des prix unitaires fermes et des taux horaire après le 5e, 10e et 15e anniversaire, comment est-ce que le Canada va prévenir leur augmentation déraisonnable durant ces renégociations (ex. : soumettre des prix/taux déraisonnablement bas pour les cinq premières années afin de gagner le contrat pour ensuite couvrir le déficit durant les 15 prochaines années)?
2. Veuillez confirmer qu'il n'y aura aucun ajustement au frais de gestion après les 5e, 10e et 15e anniversaires?

Réponse 94

Le Canada examine toujours cette question et fournira une réponse à la prochaine modification.

Question 95

Pourquoi y a-t-il maintenant seulement 1 point d'alloué pour la fabrication à l'interne (auparavant il y avait un point additionnel pour l'expérience de fabrication à l'interne liée au secteur publique)? Ceci ne va-t-il pas à l'encontre du concept de contenu canadien et de capacité souveraine?

Réponse 95

Le Canada s'engage à stimuler les entreprises autochtones. De ce fait, C2VCO requiert maintenant un plan d'approvisionnement autochtone lors de la proposition des soumissionnaires. Les points d'évaluation ont été redistribués afin d'assurer que ce besoin est souligné. Malgré le fait qu'un seul point est maintenant alloué à la fabrication à l'interne, le Canada croit que ce n'est pas contraire à son intention de promouvoir le contenu canadien et sa capacité souveraine. Le soumissionnaire gagnant devra tout de même rencontrer les besoins en contenu canadien et ce besoin peut être comblé non seulement à partir de fabrication à l'interne, mais aussi en utilisant des textiles et des chaînes d'approvisionnement de vêtements canadiens.

Question 96

Veuillez expliquer pourquoi des normes de performance et des niveaux de qualité acceptable significatifs ont été ajoutés?

Au travers du cadre de mesure de la performance, le Canada a le droit unilatéral de faire des changements (ex. : aux ICP, MSP, MIP) sans le consentement du contracteur. Est-ce qu'à la place, les changements au cadre de mesure de performance peuvent être négociés entre les deux partis en toute bonne foi? Est-ce que le Canada considèrerait tenir un groupe de travail afin de discuter plus en détails les changements potentiels au cadre de mesure de performance?

Réponse 96

Des normes de performance et des niveaux de qualité acceptable ont été ajoutés afin de fournir plus de clarté et de transparence quant aux buts et objectifs du Canada. De plus, ceci assure que le cadre de mesure de performance (CMP) est défini afin d'atteindre un équilibre optimal continu entre Performance, Optimisation des ressources, Souplesse et Avantages socioéconomiques.

L'intention du Canada est que l'évaluation de la performance soit un effort collaboratif entre le Canada et le soumissionnaire choisi. Tel qu'indiqué à l'article 3.4 du CMP, le contracteur peut recommander des changements aux mesures et au processus. Par contre, il est de la discrétion du Canada seul d'implémenter ces changements tel que le Canada croit approprier.

Question 97

Veuillez fournir/confirmer l'estimé à jour du nombre de palettes d'inventaire appartenant au MDN qui sera envoyé au contracteur, idéalement séparé par Stage 1, Stage 2 et Stage 3. Étant donné les glissements du projet, est-ce qu'on s'attend à ce que le Stage 3 se conclue toujours d'ici 2023?

Réponse 97

Estimé en date du 14 janvier 2021: Stage 1 – 1 840 palettes; Stage 2 – 920 palettes.
Stage 3 devra être évalué plus proche de la date. Avec les glissements du projet, Stage 3 pourrait continuer jusqu'en 2026.

Question 98

Est-ce qu'il peut y avoir une coentreprise avec une firme américaine pour ce projet? Ou est-ce que le besoin est que toute coentreprise soit avec des entreprises détenues par des canadiens? Veuillez confirmer.

Réponse 98

Tel qu'indiqué dans la demande de proposition section 3.5.3, " Le soumissionnaire doit certifier, au moment de la clôture des soumissions, qu'il est une propriété et sous contrôle canadiens, ou qu'il est possédé et contrôlé par des ressortissants étrangers issus des alliés canadiens Five Eyes, ou par une combinaison de ceux-ci." Une coentreprise avec une firme américaine est donc acceptable.

Question 99

Une question sur le protocole de soumission, y a-t-il une indication sur la méthode préférée?

Réponse 99

Le Canada examine toujours cette question et fournira une réponse à la prochaine modification.

Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangées.

Une soumission déjà déposée peut être modifiée avant la date de clôture, en envoyant les documents modifiés à l'Unité de réception des soumissions et en indiquant sur l'enveloppe le numéro de l'invitation W8486-206245/A ainsi que la date de clôture du 2 juin 2021.



National
Defence

Défense
nationale

OFFICE OF THE DEPUTY MINISTER

DGLEPM/DSSPM



CANADIAN
ARMED FORCES

OCFC2 Industry Day

C2VCO

Session d'information pour l'industrie

19 January 2021

19 janvier 2021





PURPOSE / BUT

- Provide an overview of the current OCFC2 status, plan, and schedule;
 - Provide clarifications on the amendments published through Amendment 10; and
 - Provide the opportunity for industry to seek clarification and provide feedback to the Government of Canada.
- Fournir un aperçu du statut, plan et horaire du C2VCO;
 - Fournir des clarifications sur les modifications publiées jusqu'à Modification 10; et
 - Donner l'occasion à l'industrie de demander des éclaircissements et de fournir des commentaires au gouvernement du Canada.



OCFC2 OVERVIEW / SOMMAIRE C2VCO

Type	Performance-based with a Rolling Wave approach.	Basé sur la performance avec approche de période mobile.
Duration Durée	6 firm years and 14 x 1-year options if satisfactory performance.	6 ans fermes et 14 x options d'un an si performance satisfaisante.
Total # of items # total d'articles	1227 items <ul style="list-style-type: none"> CADPAT™ Apparel (51) Non-CADPAT™ Apparel (120) Badges, nameplates and insignias (992) Footwear (39) Soldier's personal equipment (25) 	1227 articles <ul style="list-style-type: none"> Vêtements DCamC (51) Vêtements non-DCamC (120) Badges, épinglettes et insignes (992) Chaussures (39) Équipement personnel de soldat (25)
Scope Portée	<ul style="list-style-type: none"> Complete supply chain management for OCF and selected personal equipment (i.e., sleeping systems and load carriage equipment). Related professional services Ancillary services 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion complète de la chaîne logistique pour les VCO et certains équipements personnels (systèmes de couchage et équipement de transport de charge). Services professionnels connexes Services auxiliaires



SPECIAL PROVISIONS PROVISIONS SPÉCIALES

- Surge requirement procurement.
- Managed choice provision.
- Ad hoc procurement.
- Advertise DND requirements on a public site.
- Consultations/communication between the Technical Authorities and manufacturers/supply chain for technical requirements.
- Approvisionnement des besoins d'envergure.
- Choix géré.
- Approvisionnement Ad Hoc.
- Annonce des besoins du MDN sur site public.
- Consultations / communication entre les autorités techniques et les fabricants / la chaîne d'approvisionnement concernant les exigences techniques.



APPROACH / APPROCHE

- Phased Approach
 - Phase 1 – Transition.
 - Phase 2 – Delivery to clothing stores.
 - Phase 3 – Online ordering capability for delivery to individual CAF members.
 - Phase 4 – Transition out.
- DND inventory to be transferred from the 2 Depots.
- Approche par phases
 - Phase 1 – Transition.
 - Phase 2 – Livraison aux magasins d'habillement.
 - Phase 3 – Commande en ligne pour livraison aux membres individuels des FAC.
 - Phase 4 – Transition de sortie.
- Inventaire du MDN à transférer des 2 dépôts.



SCHEDULE / CALENDRIER

MILESTONE	JALON	DATE
RFP closes	Fermeture des sollicitations	7 Apr 21
Bid Evaluation complete	Évaluation des soumissions complétée	Jun 21
TB Submission Process	Processus de soumission au CT	Jul 21-Feb 22
Contract Award (start of Ph 1)	Attribution du contrat (début Ph 1)	Mar 22
Inventory transfer – Stage 1	Transfert d’inventaire – Stage 1	Sep 22-Mar 23
IOC - Delivery to Clothing Stores (Ph 2)	IOC – Livraison au magasins d’habillement (Ph 2)	Mar 23
Inventory transfer – Stage 2	Transfert d’inventaire – Stage 2	Mar-Jun 23
Inventory transfer - Stage 3	Transfert d’inventaire – Stage 3	Mar 23-Jun 25
FOC - Delivery to both Clothing Stores and direct to members (Ph 3)	FOC – Livraison aux magasins d’habillement et directement aux membres (Ph 3)	Mar 24



INCLUSION OF ABORIGINAL BUSINESSES

INCLUSION D'ENTREPRISES AUTOCHTONES

- Canada will use OCFC2 to foster aboriginal industry and encourages bidders to liaise with indigenous businesses to explore ways to include them in the supply chain.
- [Procurement Strategy for Aboriginal Businesses](#)¹
- [Indigenous Business Directory](#)²
- Canada utilisera C2VCO afin de stimuler l'industrie autochtone et encourager les soumissionnaires à contacter des entreprises autochtones afin d'explorer des façons de les inclure dans la chaîne logistique.
- [Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones](#)³
- [Répertoire des entreprises autochtones](#)⁴

1. <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/eng/1354798736570/1354798836012>

2. <https://www.sac-isc.gc.ca/rea-ibd>

3. <https://www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1354798736570/1354798836012>

4. <https://www.sac-isc.gc.ca/REA-IBD/fra/recomposer>



ABORIGINAL PROCUREMENT PLAN (APP) PLAN D'ACQUISITION AUTOCHTONE (PAA)

- To foster Aboriginal businesses, an APP is required in the proposal.
- The APP must outline the steps that the Bidder plans to incorporate aboriginal businesses in its supply chain.
- The APP is a rated technical requirement.
- As part of the reporting requirements, the Contractor will be required to provide an Aboriginal Procurement Report at the end of the contract year where it will identify the value of the aboriginal procurement it undertook for the reporting period.
- Afin de stimuler les entreprises autochtones, un PAA est requis lors de la soumission.
- Le PAA doit indiquer les étapes que le soumissionnaire planifie afin d'incorporer des entreprises autochtones dans la chaîne logistique.
- Le PAA est un critère technique coté.
- Parmi les rapports requis, le contracteur devra fournir le rapport d'approvisionnement autochtone à la fin de l'année contractuelle où la valeur d'acquisition autochtone pour la période de rapport sera identifiée.



PERFORMANCE INCENTIVE METRICS

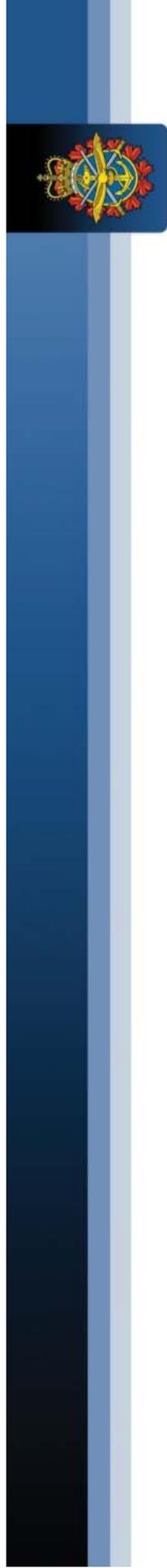
MESURES INCITATIVES FINANCIÈRES

- Continuous Improvement proposals
 - Implementation of recommended contract performance improvement including cost savings initiatives
 - Assessed as part of the yearly performance assessment
- Aboriginal Procurement Incentive
 - Inclusion of Aboriginal Businesses in Contractor's supply chain
 - Financial incentive is included in the Basis of Payment
- Amélioration continue
 - Mise en oeuvre d'initiatives d'amélioration continue et d'économies de coûts.
 - Évalué lors de l'évaluation de la performance annuelle.
- Mesures incitatives d'approvisionnement autochtone
 - Intégration d'entreprises autochtones dans la chaîne logistique du contracteur.
 - Mesure incitative financière incluse dans la Base des Paiements.



BASIS OF PAYMENT CHANGES CHANGEMENTS À LA BASE DES PAIEMENTS

- As part of the contract governance review, the Basis of Payment will be subject to periodic review
- The Proposal must include a breakdown of the proposed Management Fee (MF)
- Introduction of Financial Incentive Payments
 - Continuous Improvement Incentives
 - Aboriginal Procurement Incentives
- En lien avec la revision de la gouvernance contractuelle, la Base des Paiements sera révisée périodiquement.
- La soumission doit inclure la répartition du frais de gestion soumis.
- Introduction des mesures incitatives financières.
 - Amélioration continue.
 - Mesures incitatives d'approvisionnement autochtone.



QUESTIONS